

MOUVEMENT SOCIAL AU CRE DE LA RATP

La CGT-RATP invite à ce qu'aucune organisation CGT ne fasse l'objet d'instrumentalisation et tout particulièrement, nos Unions Locales.

Suite au communiqué de l'UL CGT de Bagnolet et Les Lilas du 6 juin 2014, nous nous devons d'apporter quelques éléments d'information et de clarification.

L'implication et l'engagement des élus CGT sont indiscutables en ce qui touche à la gestion de notre Comité d'Entreprise, et ce, depuis plus de 65 ans.

Concernant la grille de classification, toujours en cours de discussion, elle fait l'objet d'un dialogue social renforcé par le biais de négociations ouvertes depuis plus de deux ans maintenant et qui a d'ailleurs amené la CGT du CRE à s'engager sur une première étape en août 2013.

Aujourd'hui, la mobilisation sociale des salariés du CRE sur cette question a reposé la question de la pertinence à mettre en place cette grille, et ce, de manière unilatérale au regard du refus des Organisations Syndicales représentatives du CRE (CGT et CFDT) à s'engager de manière contractuelle sur ce dispositif.

Initialement, il était envisagé une mise en place de cette grille en septembre afin que les effets « paye » se fassent sur la paye de septembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2013.

La CGT-RATP, au regard des événements et de la mobilisation, mais aussi dans un souci de respect envers les partenaires sociaux, n'est pas favorable à la mise en place de la grille de classification dès septembre 2014 de manière unilatérale, et ce, même si les impacts financiers pour les salariés du CRE vont s'avérer fortement pénalisants.

C'est ce positionnement que nous porterons lors du Bureau pluraliste du CRE le 11 juin et ce sera à lui, et à lui seul, de déterminer ce qu'il convient de faire, la gestion du CRE s'exerçant dans un cadre de pluralisme syndical entre les organisations CGT, UNSA, CFDT et CFE-CGC de la RATP.

Concernant le dialogue social au CRE, les élus CGT-RATP portent l'exigence d'un véritable dialogue social, un dialogue de qualité et c'est en ce sens qu'ils ont systématiquement veillé à ce que l'ensemble des informations nécessaires aux négociations soit transmis aux Organisations Syndicales des salariés du CRE, ils ont toujours (et la période récente le démontre de nouveau) été disponibles à débattre et échanger sur l'ensemble des situations.

Concernant l'amélioration des conditions de travail, notamment dans les restaurants, là encore la CGT-RATP ne peut que déplorer le manque de prise en compte de certaines situations qui, effectivement, appellent à rectifications et améliorations. C'est ainsi que systématiquement, des actions ont été engagées lorsque les élus CGT ont été informés de dysfonctionnements notamment par le manque de prise en compte par la direction de la RATP des investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des salariés du CRE, mais également des conditions d'accueil des agents de la RATP.

C'est aussi dans ce cadre que les élus CGT ont été à l'initiative d'un travail important sur l'analyse des différentes situations et ont porté une attention renforcée toute particulière en ce qui concerne les risques psycho-sociaux.

Dans ce cadre, et conformément aux orientations politiques de la CGT-RATP, les questions de formation professionnelle, de promotion sociale, les questions liées à la mobilité, tant celles nécessaires au bon fonctionnement du CRE que celles répondant aux souhaits des salariés eux-mêmes font l'objet d'un engagement profond.

La CGT-RATP invite l'ensemble des Organisations de la CGT qui s'intéressent à cette question à travailler de manière collective et à veiller à ne pas faire l'objet d'une instrumentalisation qui ne sert ni l'intérêt des salariés du CRE, ni celui de la CGT dans sa gestion des comités d'entreprises, compétence régulièrement remise en cause par ceux qui nous combattent.

Paris le 6 juin 2014

13 Heures